



Merci !

L'ensemble des agents présents sur les listes SUD-Rail remercie ceux qui leur ont fait confiance en votant pour eux lors des élections professionnelles dans notre entreprise.

SUD-Rail obtient 32,17% des suffrages sur l'ensemble des deux collèges. Nous aurons donc trois élus DP exécution et un élu sur le collège Maîtrise et Cadres. Ce score tout à fait honorable a été réalisé dans des conditions difficiles. Vous en avez sans doute entendu parler, les problèmes se sont multipliés tout au long de l'élection : codes non reçus, dates de naissance erronées... Certains d'entre vous n'ont donc pas eu la possibilité d'exprimer leur choix, ce que nous regrettons.

D'autres irrégularités sont venues entacher ces élections, notamment des infractions au code électoral. En particulier la diffusion d'un tract FO pendant la durée du scrutin. C'est d'autant plus regrettable qu'eux, avaient signé le protocole d'accord préélectoral contrairement à nous.

Nous espérons que cette méthode, consistant à signer un accord pour ne pas le respecter par la suite, ne deviendra pas la règle lors de cette mandature.



Nous tenons à dénoncer au passage, la passivité complice de la Direction de THI qui a laissé passer ce tract alors qu'il ne paraissait pas très compliqué de configurer la boîte mail générique, de façon à ce que plus aucun tract ne puisse être diffusé une fois le scrutin commencé.

Ces difficultés majeures ont montré que nous avons raison de dénoncer ce mode du scrutin qui permet toutes les magouilles dans une opacité totale. Notre fédération a alerté officiellement notre Directeur, M. Camus, sur ces dérives. Sa réponse, non officielle évidemment, nous a laissé sans voix, puisqu'il nous a tout simplement suggéré de faire la même chose en nous affranchissant à notre tour des règles du protocole électoral. Venant de la part d'un responsable d'une entreprise de ferroviaire où le maître mot est « le respect de la procédure », cela ne semble pas très sérieux.

Nous aurions pu demander l'annulation de ces élections au TGI, nous aurions eu gain de cause. Nous ne le ferons pas pour plusieurs raisons :

Premièrement, nous considérons que cette entreprise a trop longtemps été privée de représentants du personnel comme le Code du Travail le prévoit. Nous aurions pu avoir des élections bien avant, mais FO s'y était opposé.

Deuxièmement, en allant au tribunal, nous ne pourrions obtenir que l'annulation des élections ; en aucun cas, le juge contraindrait la Direction de THI à organiser des élections physiques. De fait, nous risquerions d'être de nouveau exposés aux affres du vote électronique et ainsi devoir demander l'annulation...

Au final, ce serait bien les salariés qui seraient les victimes de cette bataille juridique.



Nous prenons donc acte de ce résultat. Nous nous attacherons à défendre l'intérêt général de l'ensemble des agents de Thalys tout au long du mandat que vous avez bien voulu nous confier.



SUD-Rail luttera à vos côtés pour le maintien de notre régime spécial de retraite dont la destruction est une priorité de notre nouveau gouvernement.

D'une manière générale, SUD-Rail s'opposera à toute remise en cause de nos acquis sociaux hérités de plus d'un siècle de luttes. Nous ne monnaierons pas nos conditions de travail. Le bien être au travail ne se marchande pas et la rentabilité ne se construit pas aux dépens de la sécurité des personnels.

Dans le même temps, nous continuerons à lutter pour obtenir une augmentation générale des salaires. **A vos côtés, nous construiront le rapport de force pour contraindre la Direction à satisfaire nos revendications.**

Vos élus SUD-Rail : Patrice Caussin, Jean-François Doucy, Pascal Ourdouille, Jean-Luc Briatte.

Ensemble luttons !!!